

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 38-2026

OBJET : Création d'un poste de contractuel d'agent administratif

L'an deux mil Vingt-six et le 26 AOUT,
A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 13/08/2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; TEINTURIER Frédérique ; Stéphane TRESSE ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ; François BAILLY ; Yannick JUANICO

Déport :

Absent(e)s/Excusé(e)s: Sophie COLLEAUX pouvoir à Michel Gauthier / Joëlle ALGOUD pouvoir à Claire Ozil

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Le contrat d'adjoint administratif en CDD sur le poste de surplus d'activité et remplacement temporaire prenant fin au 30 septembre 2026. Pour pouvoir embaucher un agent administratif faisant office de secrétaire de mairie, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif en CDD à temps non complet.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- D'autoriser M. le Maire à de créer un poste d'adjoint administratif en CDD à temps non complet.

11 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture